



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} mai 2023
Français
Original : anglais et français

Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Organisé sous les auspices du Conseil
économique et social

10-19 juillet 2023

**Accélérer la reprise au sortir de la pandémie
de maladie à coronavirus (COVID-19) et la mise
en œuvre intégrale du Programme
de développement durable à l'horizon 2030
à tous les niveaux**

Rapport du Forum régional africain pour le développement durable sur les travaux de sa neuvième session

Note du Secrétariat

Par la présente, le Secrétariat transmet au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2023, à titre de contribution, le rapport du Forum régional africain pour le développement durable sur les travaux de sa neuvième session organisée par la Commission économique pour l'Afrique et tenue du 28 février au 2 mars 2023.



Rapport du Forum régional africain pour le développement durable sur les travaux de sa neuvième session : résumé et messages clés

Introduction

1. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le Gouvernement de la République du Niger, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les entités du système des Nations Unies¹, ont organisé, du 28 février au 2 mars 2023, la neuvième session du Forum régional africain pour le développement durable au Centre de conférences international Mahatma Gandhi et au Palais des congrès, à Niamey, en format hybride ouvert à une participation en personne et en ligne.

2. La session a réuni plus de 900 participants en personne et plus de 1 000 en ligne, notamment des ministres et des représentants de haut niveau des gouvernements de 44 membres de la CEA, d'organismes intergouvernementaux, d'organes et d'institutions spécialisées des Nations Unies, d'autres organisations internationales, des grands groupes et autres parties prenantes.

3. Le Forum s'est tenu alors que le monde reste plongé dans l'incertitude économique causée par de multiples crises, notamment la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), les changements climatiques, la perte de biodiversité et la guerre en Ukraine. La convergence de ces crises avait amplifié les difficultés économiques, fait reculer la prospérité et entravé les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable.

4. La neuvième session du Forum s'est tenue dans la perspective de la réunion de 2023 du forum politique de haut niveau pour le développement durable, prévue en juillet 2023, et du Sommet de 2023 sur les objectifs de développement durable, qui aura lieu en septembre 2023. Elle a été l'occasion d'échanger de bonnes pratiques et de trouver des solutions propres à accélérer la mise en œuvre et à en élargir la portée.

5. La neuvième session du Forum s'est tenue sur le thème : « Accélérer la reprise inclusive et verte après des crises multiples et la mise en œuvre intégrale et intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine ». Les participants ont fait un examen approfondi des progrès accomplis et défini des mesures propres à accélérer les efforts entrepris pour atteindre les cinq objectifs de développement durable retenus (objectifs 6, 7, 9, 11 et 17) et les aspirations correspondantes de l'Agenda 2063.

¹ Les entités suivantes du système des Nations Unies ont été associées en tant que partenaires à ce processus : Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies, Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds des Nations Unies pour la population, Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation internationale du Travail, Organisation internationale pour les migrations, Programme alimentaire mondial et Organisation mondiale du commerce, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Programme des volontaires des Nations Unies.

I. Ouverture de la réunion [point 1 de l'ordre du jour]

6. La séance d'ouverture a été animée par Imirane Maïga, Commissaire à l'Organisation des grands événements du Niger. Elle a été officiellement ouverte par Mohamed Bazoum, le Président de la République du Niger. Une allocution de bienvenue a été prononcée par Oudou Ambouca, le Gouverneur de Niamey. Des déclarations d'ouverture ont été faites par Adalgisa Vaz, la Secrétaire d'État au développement des entreprises de Cabo Verde, représentant la Présidente du Bureau de la huitième session du Forum ; Antonio Pedro, le Secrétaire exécutif par intérim de la CEA ; Lachezara Stoeva, la Présidente du Conseil économique et social ; Monique Nsanzabaganwa, la Vice-Présidente de la Commission de l'Union africaine ; Anita Hamidou et Moustapha Djafare, les représentants des jeunes et Amina Mohammed, la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies.

7. M. Ambouca a insisté sur le fait que les pays africains faisaient face à de multiples défis de développement et que le Forum était l'occasion de mener une réflexion sur les objectifs de développement durable et de réaffirmer la détermination des pays africains à les réaliser. Il a réaffirmé que le Niger restait déterminé à mettre pleinement en œuvre les objectifs, et a encouragé les partenaires de développement à poursuivre leurs efforts à cet égard et l'appui qu'ils apportent à son pays.

8. M^{me} Vaz a fait remarquer que les ressources naturelles et le dividende démographique dont dispose le continent pourraient l'aider à relever les défis du développement durable et à faire en sorte qu'il soit plus inclusif et plus résilient. Elle a indiqué que le Bureau avait accompagné les pays africains dans les efforts qu'ils entreprennent pour obtenir des financements climatiques et pour mettre en place un registre du carbone au sein de la Commission Climat du bassin du Congo. Elle a souligné les priorités sur lesquelles le Bureau entrant devrait faire porter l'essentiel de son action : la mobilisation de financements innovants pour un développement vert et inclusif, l'initiative de la Grande Muraille Bleue et les investissements dans la biodiversité, et le renforcement des capacités des jeunes et des femmes du continent pour les aider à s'engager dans l'entrepreneuriat vert en s'appuyant sur la science, la technologie et l'innovation.

9. Le Secrétaire exécutif par intérim a indiqué que la CEA avait uni ses efforts à ceux que mènent la Commission de l'Union africaine et les entités des Nations Unies pour assurer la mise en œuvre intégrale des objectifs. Les conclusions du Sommet de l'Union africaine sur l'industrialisation et la diversification économique ont permis d'établir une feuille de route pour la réalisation de l'objectif 9 en Afrique. L'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine constitue aussi un cadre qui doit permettre une transformation de l'Afrique assumée par les Africains. M. Pedro est revenu sur les initiatives menées par la CEA pour rendre la chaîne de valeur des minéraux plus écologique, inscrire l'appui aux contributions africaines déterminées au niveau national dans l'action climatique que mènent les équipes de pays des Nations Unies, mettre au point des solutions de commerce électronique visant à réduire la fracture numérique en tenant compte des questions de genre, et accroître les financements en faveur d'investissements dans la réalisation des objectifs.

10. La Présidente du Conseil économique et social a indiqué que 40 pays allaient présenter leurs examens nationaux volontaires au cours de la réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2023, et que ces examens permettaient de faire des progrès dans la mise en œuvre des objectifs. Des succès notables ont été enregistrés dans le domaine de l'énergie propre. La Présidente du Conseil économique et social a demandé que des efforts supplémentaires soient faits pour créer des emplois et pallier le manque d'infrastructures en Afrique. Elle a fait

remarquer que la proposition de stimulus des objectifs de développement durable pourrait contribuer de manière importante à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs et a encouragé les membres de la CEA à participer au forum politique de haut niveau et à être prêts à y porter des ambitions plus fortes en faveur de la réalisation des objectifs.

11. M^{me} Nsanzabaganwa a invité les participants à formuler et à mettre au point des propositions concrètes portant sur six facteurs essentiels à une mise en œuvre réussie du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 au cours des dix prochaines années : des plans de mise en œuvre bien chiffrés, conçus et appropriés à tous les niveaux ; l'intensification des efforts de mobilisation de ressources financières, notamment en faveur du Plan d'action pour la relance verte de l'Union africaine ; l'accélération de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ; le renforcement des capacités de résilience dans la réalisation des objectifs des deux programmes ; la mise en œuvre des deux programmes avec et pour les jeunes ; et le renforcement des partenariats.

12. M^{me} Hamidou et M. Djafare, dans la déclaration qu'ils ont faite conjointement au nom des jeunes, ont appelé toutes les parties prenantes du continent à œuvrer ensemble pour une reprise verte et un développement durable intégré et inclusif, en vue de mettre fin à la famine et à la pauvreté et de protéger la nature.

13. M^{me} Mohammed a fait observer que, si des progrès ont été réalisés, le monde est encore loin d'être là où il aurait dû être à mi-parcours de la période de mise en œuvre du Programme 2030. Elle a appelé à la solidarité, au sens des responsabilités, à la volonté d'agir et au sens de l'ambition dans les actions visant à mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Elle a souligné que le Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023 devrait permettre de redynamiser les actions menées au niveau national et de se montrer plus ambitieux dans la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs, de mobiliser plus de fonds pour la réalisation des objectifs et de raviver l'esprit de partenariat.

14. M. Bazoum a souligné que les changements climatiques, aggravés par la dynamique démographique, avaient entraîné des difficultés dans la réalisation des objectifs dans de nombreux pays africains. Il a engagé les pays développés à jouer leur rôle pour garantir l'accès des pays africains aux financements climatiques, notamment en ce qui concerne la proposition de mise en place du Fonds Climat Sahel. Si l'Afrique n'est responsable que de façon très marginale des facteurs à l'origine des changements climatiques, les catastrophes naturelles qui en résultent lui font subir un lourd tribut. Il est donc essentiel de doter la région des moyens nécessaires pour renforcer sa résilience, développer son capital humain, en particulier celui des jeunes, et promouvoir une gestion durable des ressources en eau. M. Bazoum a exhorté les participants à formuler des messages clés qui aideraient l'Afrique à contribuer de manière optimale au prochain Sommet sur les objectifs de développement durable.

II. Résumé et messages clés

15. Les sections qui suivent contiennent un résumé des principales questions, tendances et messages clés, y compris les recommandations issues des présentations et des délibérations du Forum à sa neuvième session. Les messages clés portent notamment sur les priorités, les choix stratégiques et les recommandations de l'Afrique visant à accélérer la mise en œuvre à différents niveaux, et constituent la contribution collective de la région à la réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2023.

A. Table ronde de haut niveau 1 : De l’Afrique au forum politique de haut niveau pour le développement durable et au Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023 : priorités pour faire face aux crises multiples et accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et de l’Agenda 2063 : l’Afrique que nous voulons de l’Union africaine [point 2 de l’ordre du jour]

1. Débats et tendances

16. Les participants ont noté le peu de progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et leur manque d’homogénéité, ainsi que l’urgence pour les pays africains de renforcer leur résilience face aux changements climatiques et ont appelé à renforcer les efforts menés au niveau mondial pour promouvoir un accès à l’eau, à l’assainissement et à l’énergie pour tous.

2. Messages clés

17. À la lumière des débats, les participants au Forum ont convenu que les membres de la CEA devraient prendre les mesures suivantes :

a) Élargir la participation du secteur privé aux initiatives d’innovation et de mobilisation des ressources, notamment en améliorant l’efficacité des régimes fiscaux et en freinant les flux financiers illicites internationaux ;

b) Augmenter les investissements dans les systèmes d’irrigation afin de réduire la dépendance excessive de nombreux pays africains à l’égard de l’agriculture pluviale ;

c) Élaborer des stratégies innovantes pour promouvoir la participation des jeunes à la mise en œuvre et à l’examen du Programme 2030 et de l’Agenda 2063 et veiller à ce qu’ils constituent au moins 30 % des délégations des États africains participant aux réunions internationales liées aux objectifs de développement durable ;

d) Intégrer la question des changements climatiques dans la planification du développement national et investir dans des technologies et des systèmes innovants, y compris des systèmes d’alerte et d’action précoces, de manière à renforcer la résilience aux effets des changements climatiques et à réduire les chocs qui en résultent ;

e) Renforcer les institutions afin qu’elles soient mieux à même d’ancrer les initiatives visant la mise en œuvre du Programme 2030 et de l’Agenda 2063 ;

f) Accroître les investissements dans des projets d’exploitation des ressources énergétiques africaines, notamment les sources d’énergie propres, nouvelles et renouvelables ;

g) Investir dans des projets visant à promouvoir l’industrialisation et l’exportation de produits finis, le but étant d’exploiter pleinement les possibilités découlant de la création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

B. Table ronde de haut niveau 2 : De la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et au-delà : des financements pour parvenir à une reprise inclusive et à des transitions justes et pour accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine [point 4 de l'ordre du jour]

1. Débats et tendances

18. Les participants ont noté que le manque et la mauvaise qualité des données continuaient d'entraver la capacité des pays africains à prendre des décisions en matière d'adaptation et à renforcer leur résilience face aux changements climatiques. L'architecture financière mondiale actuelle était fragmentée et ne répondait pas de manière adéquate aux besoins et aux priorités du continent.

19. Le problème de la viabilité de la dette restait un obstacle majeur au financement et au développement durable en Afrique.

2. Messages clés

20. À la lumière des débats, les participants se sont accordés sur les messages clés suivants :

a) Les membres de la CEA devraient :

i) Œuvrer activement pour le lancement opérationnel du fonds pour les pertes et dommages dont la création avait été annoncée lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et accorder une attention particulière au financement des mesures d'adaptation ;

ii) Créer les conditions nécessaires pour faire participer le secteur privé et pour l'inciter à mobiliser des sources de financement supplémentaires en faveur des contributions déterminées au niveau national ;

iii) Prendre en compte les changements climatiques dans la planification et la budgétisation du développement national ;

b) Les entités du système des Nations Unies et les partenaires de développement devraient apporter un appui technique à leurs membres pour renforcer la capacité institutionnelle à produire des données ventilées par âge, genre, handicap et lieu.

C. Tables rondes en plénière sur les actions et examens nationaux et infranationaux visant à accélérer et à intensifier la mise en œuvre en Afrique [point 5 de l'ordre du jour]

1. Examens nationaux volontaires et apprentissage par les pairs pour renforcer les interventions au niveau national [point 5 a) de l'ordre du jour]

a) Débats et tendances

21. Les participants ont noté que si les examens nationaux volontaires étaient de plus en plus inclusifs, intégrés et sensibles au genre et qu'ils prenaient en compte les approches de protection de l'enfance, un certain nombre de contraintes subsistaient.

Les jeunes, en particulier, qui sont rarement impliqués dans les examens nationaux volontaires, doivent y être pleinement associés.

b) Messages clés

22. À la lumière des débats, les participants au Forum ont convenu que les membres de la CEA devraient prendre les mesures suivantes :

a) Veiller à ce que les examens nationaux volontaires et toutes les actions menées pour mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 soient pleinement inclusifs et que toutes les parties prenantes concernées, notamment les jeunes, les femmes, les groupes autochtones et les personnes handicapées, y soient véritablement associées à toutes leurs différentes étapes ;

b) Adopter des approches novatrices et efficaces, et collaborer avec des partenaires, notamment l'Organisation des Nations Unies et d'autres acteurs de développement, pour pallier le manque de données, l'insuffisance de moyens de nombreuses parties prenantes et d'autres difficultés majeures ;

c) Renforcer les initiatives réussies des jeunes en matière d'examen et d'établissement de rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, et inviter les jeunes à prendre part au Sommet de la jeunesse africaine sur les objectifs de développement durable, prévu en 2023 ;

d) Veiller à ce que les initiatives d'inclusion, de renforcement des capacités et de mobilisation de ressources soient mieux synchronisées pour faciliter une mise en œuvre efficace des deux programmes.

2. Examens locaux volontaires et apprentissage par les pairs pour stimuler les interventions au niveau local [point 5 b) de l'ordre du jour]

a) Débats et tendances

23. Les participants ont noté que les communautés et les administrations locales jouaient un rôle essentiel pour aider leur région à se relancer sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable.

b) Messages clés

24. À la lumière des débats, les participants au Forum se sont accordés sur les messages clés suivants :

a) Les États membres sont priés de prendre les mesures suivantes :

i) Établir et maintenir des liens étroits entre les examens réalisés aux niveaux national et local pour renforcer la collaboration entre les parties prenantes, les approches fondées sur les droits de l'homme, la collecte de données, l'élaboration de politiques et la réalisation des objectifs ;

ii) Reconnaître que les communautés et les administrations locales, en tant que dépositaires d'informations sur le terrain, jouent un rôle primordial lorsqu'il s'agit de surmonter les difficultés liées à la collecte et à la désagrégation des données ;

iii) Faire participer la société civile et les parties prenantes au processus d'examen local volontaire de manière à ce que les communautés locales et communales s'approprient le programme de développement durable ;

iv) Veiller à ce que le secteur privé participe au processus d'examen local volontaire et créer un environnement propice à la prise en compte des réflexions des jeunes dans les processus d'élaboration de politiques ;

v) Promouvoir des solutions locales et communautaires innovantes aux problèmes liés à l'environnement, à la santé, à l'éducation et à d'autres domaines pour stimuler l'apprentissage par les pairs ;

vi) Aider les communautés et la société civile à promouvoir et à défendre les droits de l'homme, et veiller à ce que le processus d'examen local volontaire soit intégré au système obligatoire de présentation de rapports nationaux sur les droits de l'homme ;

vii) Se servir des examens locaux volontaires comme d'un outil pour collaborer avec les communautés, veiller à ce que personne ne soit laissé de côté, leur faire connaître les programmes mondiaux et régionaux et leur permettre de prendre des initiatives locales pour réaliser les objectifs des deux programmes ;

b) Les entités des Nations Unies sont priées de prendre les mesures suivantes :

i) Continuer d'aider les communautés et les administrations locales à réaliser des examens locaux volontaires et à mettre en œuvre le programme de développement durable au niveau local, grâce à une assistance technique, à la mise en œuvre de lignes directrices spécialisées et à l'octroi de financements, et faire connaître les nouveaux exemples de réussite à différents niveaux ;

ii) Continuer à intégrer une approche fondée sur les droits de l'homme dans les mesures d'appui au processus d'examen local volontaire et dans l'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable ;

iii) Aider à renforcer les capacités de collecte, de synthèse et d'analyse des données en rapport avec les examens locaux volontaires, et à établir un lien entre ces capacités et les activités de recueil de données menées dans le cadre des examens nationaux volontaires.

D. Table ronde plénière sur le thème : « Repenser la disponibilité des données et les systèmes de données en Afrique pour faire face aux chocs multiples et accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine » [point 6 de l'ordre du jour]

1. Débats et tendances

25. Les participants ont noté qu'un financement adéquat, la participation du secteur privé et la numérisation, ainsi que le recours à des sources de données nouvelles et alternatives, y compris les sources de mégadonnées, offraient des possibilités dont les pays devraient se saisir pour combler les lacunes de leurs systèmes de données officiels.

2. Messages clés

26. À la lumière des débats, les participants au Forum ont convenu que les membres de la CEA devraient prendre les mesures suivantes :

a) Accroître les ressources financières nationales nécessaires à une production durable de données, et renforcer les efforts de numérisation et d'adoption de technologies de données nouvelles et innovantes pour aider à mettre en place des systèmes de données en temps réel, notamment en temps de crise ;

b) Élaborer des cadres intégrés pour synchroniser les données administratives et les statistiques nationales et les données générées par les citoyens ;

c) Investir dans le renforcement des capacités des professionnels du secteur des données et dans la création d'une véritable culture de données chez les jeunes, afin qu'ils puissent s'impliquer pleinement dans toutes les étapes de la chaîne de valeur statistique ;

d) Utiliser les hackathons de science des données comme un outil pour aider les jeunes à améliorer leurs compétences en matière de données et à faire preuve de créativité pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable ;

e) Aider à constituer et à renforcer des associations statistiques avec pour objectif de forger de véritables partenariats pour la réalisation des objectifs ;

f) Éviter de créer des cimetières de données en multipliant les portails de données non intégrés, et entreprendre plutôt de mettre en place des systèmes de données intégrés les uns aux autres, et ce afin de créer un espace de données unique pour l'Afrique.

E. Réunions parallèles pour un examen approfondi des progrès réalisés et un apprentissage par les pairs sur les sous-thèmes du Forum régional [point 7 de l'ordre du jour]

1. Eau potable et assainissement [point 7 a) de l'ordre du jour]

a) Débats et tendances

27. Les participants ont noté que les ressources en eau du continent étaient menacées à long terme par les changements climatiques, l'urbanisation et la croissance démographique rapide, et que, par conséquent, une accélération spectaculaire des progrès actuels s'imposait.

b) Messages clés

28. À l'issue des débats, les participants se sont accordés sur les messages clés suivants :

a) Les membres de la CEA sont priés de prendre les mesures suivantes :

i) Accélérer l'adoption de la Déclaration de Dakar du neuvième Forum mondial de l'eau, de la Déclaration de Douchanbé issue de la Deuxième Conférence internationale de haut niveau sur la décennie internationale d'action « L'eau et le développement durable » 2018-2028 et de la Déclaration d'Abidjan du vingt-et-unième Congrès de l'Association africaine de l'eau et de l'assainissement et de la septième Conférence internationale sur la gestion des boues de vidange, et inviter la communauté internationale et toutes les parties prenantes à soutenir leur mise en œuvre ;

ii) Augmenter l'allocation des ressources nationales et faciliter les investissements du secteur privé dans l'amélioration et le développement des infrastructures d'eau et d'assainissement et dans la gestion des ressources en eau, en particulier les ressources en eaux souterraines transfrontières ;

iii) Prendre des décisions fondées sur des données probantes et actualisées à tous les niveaux en donnant la priorité aux investissements dans le suivi, l'évaluation, la gestion des connaissances et de l'information et l'apprentissage, ainsi qu'en encourageant la recherche et l'application des connaissances, de

l'innovation et de la technologie pour éclairer les interventions sectorielles et l'élaboration des politiques ;

iv) Revitaliser le Groupe Eau-Afrique des Nations Unies afin qu'il puisse répondre de manière efficace et effective aux demandes d'appui technique des pays et des régions ;

b) Les membres de la CEA et les partenaires de développement sont priés de prendre les mesures suivantes :

i) Accroître la visibilité de l'eau et de l'assainissement et la valeur qui leur est attachée, se concentrer sur les ressources en eaux souterraines et leur gestion dans le cadre d'une approche intégrée de la gestion des ressources en eau qui s'appuie sur les interactions et intègre aussi de nouveaux concepts comme l'eau virtuelle, qui peut être utilisée dans la production agricole et le commerce entre les régions riches en eau et celles soumises à des contraintes hydriques pour assurer la sécurité alimentaire et l'efficacité de l'utilisation de l'eau ;

ii) Utiliser des solutions fondées sur la nature pour protéger les ressources naturelles et améliorer davantage la qualité de l'eau, en tant qu'épine dorsale du cadre d'action pour le suivi de la Vision africaine de l'eau pour 2025 ;

iii) Appliquer une approche fondée sur les droits de l'homme à la mise en valeur des ressources en eau et à la fourniture des services connexes, afin d'assurer la pleine participation des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et des autres groupes vulnérables ;

iv) Promouvoir et soutenir l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques dans les plans et les politiques de gestion des ressources en eau.

2. Une énergie propre et abordable [point 7 b) de l'ordre du jour]

a) Débats et tendances

29. Les participants ont noté que l'Afrique n'était pas sur la bonne voie pour atteindre les cibles de l'objectif 7 et que le financement de l'accès à l'énergie était l'un des problèmes les plus urgents auxquels le continent était confronté.

b) Messages clés

30. À l'issue des débats, les participants au Forum se sont accordés sur les messages clés suivants :

a) Les membres de la CEA et les partenaires de développement sont priés de prendre les mesures suivantes :

i) Collaborer pour faire en sorte que des investissements soient réalisés dans des réseaux solides, la numérisation, les technologies innovantes, la flexibilité des systèmes et les systèmes électriques transfrontaliers, toutes choses essentielles pour relever les défis de l'accès à l'énergie, renforcer la résilience, assurer la sécurité énergétique et lutter contre les changements climatiques en Afrique ;

ii) Donner la priorité à l'accès aux solutions de cuisson propre et prévoir des incitations tarifaires pour attirer les investissements du secteur privé dans ce domaine ;

iii) Veiller à ce que les partenariats aident véritablement l'Afrique à réaliser une transition et une transformation énergétiques justes, équitables et inclusives qui ne laissent personne de côté, et permettent la mise en œuvre intégrale et

efficace des contributions déterminées au niveau national des pays africains et la réalisation d'un développement durable résilient ;

iv) Collaborer pour trouver des moyens innovants de mobiliser les investissements nécessaires pour une transition énergétique juste ;

v) Favoriser et encourager l'accès aux données et mieux les utiliser à différents niveaux, dans les domaines du potentiel énergétique, de l'utilisation de l'énergie et des investissements ;

vi) Libérer le potentiel d'innovation et d'entrepreneuriat des jeunes pour relever les défis de l'énergie, du climat et du développement durable en Afrique ;

b) Les partenaires de développement, en particulier les banques multilatérales de développement, devraient encourager des investissements dans le gaz naturel pour en faire un combustible de transition en Afrique, conformément au communiqué de Kigali du Forum de l'énergie durable pour tous et à la Position commune africaine sur l'accès à l'énergie et la transition juste, et promouvoir l'intégration plus rapide et plus large de différentes sources d'énergie renouvelables, comme l'énergie éolienne, l'énergie solaire et l'hydrogène ;

c) Les gouvernements africains devraient prendre les mesures suivantes :

i) Renforcer de toute urgence leurs politiques et créer un environnement favorable à l'utilisation de leurs ressources publiques limitées pour mobiliser non seulement des investissements étrangers directs, mais aussi des investissements du secteur privé africain dans la transition énergétique ;

ii) Renforcer l'intégration régionale et tirer parti de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine pour exploiter les abondantes ressources en énergie propre du continent, transformer ses minéraux essentiels, s'industrialiser et faire avancer le programme mondial de transition énergétique.

3. Industrie, innovation et infrastructure [point 7 c) de l'ordre du jour]

a) Débats et tendances

31. Les participants ont insisté sur la nécessité pour les pays d'établir des cadres juridiques et réglementaires propices à la création de fonds de service et d'accès universels ; de promouvoir le développement industriel en Afrique par la fabrication de produits d'exportation, les regroupements industriels et le financement de la recherche et de l'innovation industrielles ; et d'accroître les investissements dans les compétences technologiques nécessaires pour transformer leurs vastes ressources naturelles au niveau local, exporter des produits à valeur ajoutée et mettre en place des industries inclusives.

b) Messages clés

32. À la lumière des débats, les participants se sont accordés sur les messages clés suivants :

a) Les États membres devraient prendre les mesures suivantes :

i) Accélérer l'évolution d'un enseignement universitaire de la science et de la technologie piloté par l'Afrique, qui intègre savoirs locaux et approches novatrices ;

ii) Créer des chaînes de valeur régionales résilientes pour mettre en place des économies productives et compétitives à même de tirer pleinement profit des

possibilités qu'offre la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine pour accélérer la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

b) Les États et le secteur privé devraient prendre les mesures suivantes :

i) Mettre en œuvre des politiques et des stratégies pour intensifier l'innovation, soutenir les petites et moyennes entreprises, créer des emplois et stimuler la productivité en Afrique ;

ii) Accroître les investissements dans les infrastructures matérielles et immatérielles, et dans le développement des compétences liées aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'aux sciences, aux technologies et à l'innovation ;

iii) Aider les entreprises à accroître leurs exportations ;

iv) Attirer les investissements directs étrangers pour tisser des liens entre les pays d'Afrique et d'autres régions du monde, faciliter les transferts de technologie et renforcer les capacités ;

v) Promouvoir les zones économiques spéciales et les investissements productifs qui facilitent le partage d'informations entre les entreprises participantes et l'augmentation des investissements dans la science, la technologie et l'innovation ;

c) Les entités du système des Nations Unies et les organisations régionales de développement devraient aider les membres de la CEA à accéder à des instruments de financement mixtes, notamment des apports de capitaux à des conditions de faveur, des fonds climatiques et verts et des outils d'atténuation des risques, afin d'encourager les investisseurs privés.

4. Villes et communautés durables [point 7 d) de l'ordre du jour]

a) Débats et tendances

33. Les participants ont fait observer que l'urbanisation rapide en Afrique continuait d'être stimulée par la démographie, les conflits, l'exode rural et la mobilité transfrontalière ; ce qui entraînait l'augmentation des inégalités, l'inadaptation et la surcharge des infrastructures et des services, l'aggravation de la pollution atmosphérique et le développement sauvage d'agglomérations urbaines.

b) Messages clés

34. À la lumière des débats, les participants se sont accordés sur les messages clés suivants :

a) Les États membres devraient prendre les mesures suivantes :

i) Renforcer la capacité des administrations locales à jouer un rôle essentiel dans la planification économique afin de stimuler le développement urbain ;

ii) Créer des conditions propices à une architecture de gouvernance inclusive pour la planification urbaine, en particulier pour l'inclusion de groupes marginalisés tels que les migrants, les réfugiés et les personnes vivant avec un handicap ;

iii) Adopter une approche fondée sur les droits de l'homme et intégrer les questions de genre et de migration dans les plans de développement urbain ;

b) Les membres de la CEA, les entités du système des Nations Unies et les partenaires de développement devraient prendre les mesures suivantes :

- i) Investir dans des systèmes de données propres à renforcer un développement et un aménagement urbains fondés sur des données probantes ;
- ii) Établir des liens plus étroits dans la mise en œuvre et l'examen de programmes mondiaux tels que les objectifs de développement durable et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, sachant que les examens volontaires nationaux avaient servi de point de départ utile pour assurer cette synergie ;
- iii) Accroître la résilience des villes face aux catastrophes d'origine climatique, notamment en y renforçant les capacités de gouvernance et les systèmes d'alerte et d'action précoces multirisques, et en s'appuyant sur l'approche de partenariat programmatique de l'initiative « Rendre les villes résilientes en 2030 » sur tout le continent.

5. Partenariats [point 7 e) de l'ordre du jour]

a) Débats et tendances

35. Les participants ont noté que la priorité devait être donnée à un financement prévisible des pays africains grâce à la mobilisation des ressources intérieures, notamment pour atténuer les chocs provoqués par les crises multiples et le risque à long terme d'une réduction de l'aide publique au développement.

b) Messages clés

36. À la lumière des débats, les participants se sont accordés sur les messages clés suivants :

a) Les États membres devraient prendre les mesures suivantes :

- i) Mettre en œuvre une feuille de route pour la modernisation et la transformation du système statistique national au profit du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;
- ii) Renforcer la numérisation et l'efficacité des mécanismes de collecte des recettes et d'exécution des dépenses, afin de promouvoir la transparence et la reddition des comptes tant pour les recettes que pour les dépenses du budget de l'État ;
- iii) Améliorer les politiques en matière de fiscalité et de dépenses, et renforcer les institutions, les capacités humaines, les financements verts, les interventions de suivi et d'évaluation, et les réglementations propres à accélérer la relance verte et le respect des droits de l'homme pour tous ;
- iv) Renforcer les capacités des petites et moyennes entreprises dans les domaines de la finance, de la santé, des technologies agroalimentaires et de l'innovation, et améliorer leur accès aux marchés afin d'accroître leur compétitivité et leurs revenus ;
- v) S'engager à intégrer dans leurs cadres juridiques des accords et protocoles internationaux clés comme l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et ses protocoles et redoubler d'efforts pour mettre en œuvre ces instruments ;

b) Les partenaires de développement devraient prendre les mesures suivantes :

- i) Améliorer l'accès des pays africains au financement, y compris aux nouvelles sources de financement de l'action climatique, à des taux abordables,

calculés d'après des critères équitables et transparents et une classification réaliste des pays africains par catégories de revenus ;

ii) Déployer une gamme de nouveaux instruments financiers, y compris des droits de tirage spéciaux nouveaux et accrus, afin de fournir des liquidités supplémentaires et une marge de manœuvre budgétaire aux pays africains, et de leur permettre d'investir une reprise verte et un développement durable ;

iii) Collaborer avec la CEA pour renforcer l'aide apportée à ses membres en matière de gestion de la dette ;

c) Les membres de la CEA, les entités du système des Nations Unies et les partenaires de développement devraient prendre les mesures suivantes :

i) Veiller à ce que les voix des Africains soient entendues et faciliter leur participation aux efforts de promotion de la réforme de l'architecture financière mondiale, afin de garantir le bon fonctionnement des systèmes de financement au profit de l'Afrique, y compris des jeunes et des petites et moyennes entreprises ;

ii) Redoubler d'efforts, de toute urgence, pour endiguer les flux financiers illicites, recouvrer les avoirs perdus du fait des flux financiers illicites et mettre en place une convention fiscale des Nations Unies pour renforcer les capacités des pays africains en matière de recouvrement des recettes ;

iii) Reconnaître le rôle joué par les volontaires et leur contribution à l'inclusion et à la cohésion sociales et promouvoir leur participation à ce processus et à la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

F. Table ronde plénière sur l'exploitation de la science, de la technologie, de l'innovation et de la transformation numérique pour accélérer la reprise et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine [point 8 de l'ordre du jour]

1. Débats et tendances

37. Les participants ont noté le faible niveau de numérisation sur le continent et ont souligné l'importance du capital humain dans les processus visant notamment à faciliter la transition numérique, à partager les meilleures pratiques en matière de numérisation entre pays africains et à renforcer les systèmes nationaux d'innovation.

2. Messages clés

38. À la lumière des débats, les participants se sont accordés sur les messages clés suivants :

a) Les membres de la CEA devraient prendre les mesures suivantes :

i) Placer les politiques et stratégies de science, de technologie et d'innovation au cœur des visions nationales de développement et les mettre pleinement en œuvre en tant que priorités dans les plans nationaux et régionaux ;

ii) Veiller à ce que les initiatives de recherche-développement, d'innovation, de développement des compétences numériques et de l'alphabétisation soient renforcées, qu'elles soient axées sur la résolution de problèmes nationaux et régionaux et qu'elles apportent des solutions africaines qui devraient être soutenues au plus haut niveau par une volonté politique ;

iii) Investir massivement dans la science, la technologie et l'innovation et veiller à ce que les mécanismes de financement soient alignés sur les priorités de développement de l'Afrique et que les savoirs endogènes et locaux soient pris en compte dans l'élaboration de modèles économiques et les travaux de recherche sur le continent ;

iv) Encourager l'innovation pour des sociétés inclusives et durables par l'application de valeurs systémiques et d'une approche fondée sur les droits dans le contexte d'un dispositif scientifique et technologique pour la mise en œuvre et le suivi des règles et normes énoncées dans la recommandation de 2017 sur la science et les chercheurs scientifiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ;

b) Les membres de la CEA et les partenaires de développement devraient promouvoir et mettre au point des programmes d'enseignement à distance, accélérer le développement des infrastructures de transformation numérique dans les écoles et renforcer les capacités des enseignants à transformer les systèmes éducatifs nationaux.

G. Présentations et débats sur les mesures d'accélération et les partenariats pour une reprise inclusive et verte après des crises multiples et pour la mise en œuvre intégrale et intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine [point 9 de l'ordre du jour]

1. Débats et tendances

39. Les participants ont noté que les entités du système des Nations Unies coopéraient dans le cadre de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique pour soutenir la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, pour agir ainsi comme une seule entité au niveau régional.

2. Messages clés

40. À la lumière des débats, les participants se sont accordés sur les messages clés suivants :

a) Les membres de la CEA devraient prendre les mesures suivantes :

i) Examiner la dimension structurelle de la prévention des conflits et reconnaître les liens entre gouvernance, paix, sécurité et développement inclusif ;

ii) Déployer des opérations de paix et de sécurité sous mandat régional, avec l'appui du système des Nations Unies, pour faire face aux nouvelles menaces de sécurité qui pèsent sur la région ;

iii) Faire participer les entités non étatiques et les femmes dirigeantes au processus d'élaboration des politiques nationales et intégrer leurs points de vue dans ce processus, et renforcer ainsi le rôle du dialogue social pour faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

b) Les entités du système des Nations Unies devraient :

i) Apporter un soutien axé sur la demande à leurs membres africains dans le cadre de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique et des coalitions axées sur les opportunités et les enjeux dans l'ensemble des domaines

prioritaires, y compris les données et les statistiques, le suivi des grands sommets, la transformation numérique, la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, les liens entre action humanitaire et paix et sécurité, et l'exploitation du Cadre de coopération pour le développement durable de l'ONU pour la mobilisation des ressources et l'apprentissage par les pairs ;

ii) Continuer de collaborer avec leurs membres et avec la Commission de l'Union africaine sur les questions de sécurité régionale et mondiale et assurer un financement accru et plus prévisible des opérations dans le contexte de la solidarité mondiale et de l'action collective ;

iii) Élargir l'espace pour une participation accrue de la société civile et des entités non étatiques au Forum régional africain pour le développement durable et prendre en compte les recommandations des grands groupes et autres parties prenantes sur les objectifs de développement durable retenus comme domaines d'intervention du Forum ;

iv) Veiller à ce que, à sa dixième session, le Forum régional africain pour le développement durable fasse dûment le point sur les progrès accomplis depuis sa neuvième session et que les parlementaires et les responsables de la mise en œuvre des politiques jouent un rôle central au sein du Forum.

H. Examen et adoption des messages clés et de la Déclaration de Niamey sur l'accélération d'une reprise inclusive et verte après des crises multiples et la mise en œuvre intégrale et intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine [point 10 de l'ordre du jour]

41. Le Forum a examiné et adopté à l'unanimité, tels que modifiés, le résumé et les messages clés présentés dans les sections précédentes du présent rapport et la Déclaration de Niamey sur l'accélération d'une reprise inclusive et verte après des crises multiples et la mise en œuvre intégrale et intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine (ECA/RFSD/2023/11).

I. Motion de remerciements

42. Les ministres, les hauts fonctionnaires et les participants ont remercié le Président de la République du Niger, ainsi que le Gouvernement et le peuple nigériens, d'avoir accueilli la neuvième session du Forum et ont salué leur chaleureuse hospitalité. Ils ont également exprimé leur gratitude pour les dispositions prises afin de permettre la participation en personne et en ligne à la session et pour avoir veillé à ce que les personnes en situation de handicap puissent participer pleinement au Forum. Ils ont également remercié la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, le Président du Conseil économique et social, le Secrétaire exécutif par intérim de la Commission économique pour l'Afrique, le Vice-Président de la Commission de l'Union africaine et le représentant du Président de la Banque africaine de développement pour leur présence et leurs contributions au Forum.

Annex

Déclaration de Niamey sur l'accélération de la reprise inclusive et verte après des crises multiples et la mise en œuvre intégrale et intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine

Nous, Ministres, et hauts responsables africains en charge de l'environnement et du développement durable, des finances, de la planification, du développement économique et social, de l'eau, de l'énergie, de l'industrie, des infrastructures, de la ville et de l'aménagement du territoire, de l'éducation, des statistiques, de l'économie numérique, de la science et de la technologie, chefs et membres de délégations de parlements et experts représentant les gouvernements et les organisations intergouvernementales, le secteur privé et la société civile,

Réunis en virtuel et en présentiel à Niamey du 28 février au 2 mars 2023, à l'occasion de la neuvième session du Forum régional africain pour le développement durable, tenue sur le thème : « Accélérer la reprise inclusive et verte après des crises multiples et la mise en œuvre intégrale et intégrée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 », sous le haut patronage du Président de la République du Niger, Mohamed Bazoum,

Exprimant nos remerciements et notre gratitude au Gouvernement de la République du Niger, pour avoir bien voulu accueillir ce Forum, assurant ainsi toutes les conditions de la réussite de ses travaux, lesquels ont été marqués par des débats fructueux et de qualité qui ont permis de faire le suivi et l'évaluation des progrès accomplis, d'échanger les expériences dans le domaine du développement durable en Afrique et de formuler des messages clés visant à accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine,

Préoccupés par la convergence des crises géopolitiques, financières, climatiques et de la biodiversité qui n'ont fait qu'amplifier les difficultés économiques, réduire la prospérité et le progrès sociétal en Afrique en exacerbant la pauvreté, la dégradation des terres, l'insécurité alimentaire et le manque d'accès à une énergie abordable, ce qui, à son tour, a creusé les inégalités existantes et entravé les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable,

Conscients des répercussions persistantes de la maladie à coronavirus (COVID-19) alors que de nombreux pays, frappés par une augmentation significative de leur surendettement et la baisse drastique des investissements directs étrangers et des échanges commerciaux, sont au bord de la crise financière et se sont à peine relevés au cours des deux dernières années,

Soulignant qu'on ne pourra accélérer la réalisation des objectifs de développement durable qu'en réglant les problèmes de sécurité et en s'engageant à instaurer une paix durable sur l'ensemble du continent,

Constatant l'extrême vulnérabilité et la situation particulière que connaissent les pays africains face aux changements climatiques et soulignant à cet égard les difficultés auxquelles se trouvent confrontés la région du Sahel, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement d'Afrique,

Préoccupés par les graves difficultés qu'a l'Afrique pour gérer sa dette publique, exacerbées par des coûts d'emprunt prohibitifs et soulignant la nécessité

d'un financement durable et important pour assurer une reprise inclusive, verte et résiliente de la crise de COVID-19 et une mise en œuvre accélérée du développement durable en Afrique,

Nous félicitant de la convocation du Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023 et de l'occasion ainsi offerte de renouveler les engagements politiques pris au plus haut niveau et de relancer la dynamique qui s'impose pour atténuer l'impact des crises en cascade qui frappent le monde entier et réaliser les objectifs de développement durable d'ici 2030,

Reconnaissant le potentiel de ressources naturelles et humaines dont dispose le continent, ainsi que les opportunités réelles et suffisantes qui s'offrent pour lui permettre de faire face aux défis qui se présentent, mais également la nécessité de nouer des partenariats internes et externes ambitieux, justes et équitables pour assurer résolument la transformation du continent,

Réaffirmant que le droit au développement est un droit humain inaliénable sans lequel tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales ne sauraient être réalisés, et soulignant que tous les objectifs de développement durable sont étroitement liés et qu'il importe au plus haut point d'assurer une mise en œuvre intégrée du Programme 2030,

Convaincus que le maintien du statu quo représente un danger pour la mise en œuvre des deux programmes, et que seules des solutions novatrices intégrées élaborées de manière verticale et horizontale dans un cadre institutionnellement cohérent permettront de réussir la mise en œuvre des programmes,

Nous félicitant du lancement, lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Coalition pour la dette durable, et nous félicitant également des conclusions adoptées à cette session, notamment le Plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh et la décision de créer un fonds pour faire face aux pertes et aux dommages,

Nous félicitant en outre de l'adoption, lors de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, qui servira de plan stratégique pour la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles au cours de la période 2022-2030,

Nous félicitant par ailleurs des délibérations de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à sa trente-sixième session ordinaire tenue les 18 et 19 février 2023, notamment de celles relatives au développement durable, à la lutte contre les changements climatiques et aux autres enjeux s'y rapportant,

Accueillant avec satisfaction le succès de l'opérationnalisation de certaines initiatives régionales relatives à la lutte contre les changements climatiques et au développement durable, en particulier les commissions climat africaines,

Accueillant aussi avec satisfaction les délibérations de la deuxième Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Commission Climat pour la région du Sahel tenue à Addis Abeba le 17 février 2023, notamment celles relatives à la mise en place d'un secrétariat exécutif de ladite Commission et d'un fonds Climat pour la région du Sahel,

Rappelant qu'il est urgent de mettre en œuvre des projets et programmes concrets, intégrés et structurants dans le cadre de la Décennie de restauration des écosystèmes 2021-2030 adoptée par l'Organisation des Nations Unies,

Notant l'examen complet à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) et l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour

la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en 2023, ainsi que le mécanisme continental de capacité civile pour la préparation et la réponse aux catastrophes et l'initiative de restauration des paysages forestiers africains, en particulier le développement et la couverture universelle des systèmes et programmes d'alerte précoce et d'action rapide multirisques, le renforcement de la résilience urbaine et l'expansion de l'assurance et du financement des risques de catastrophes, et la nécessité urgente d'initiatives de transformation pour atteindre les objectifs de ces cadres,

Appréciant l'action que mènent les coordonnateurs résidents des Nations Unies pour intégrer l'assistance au développement à l'organisation et à la coordination des partenariats en vue de la mise en œuvre du développement durable au niveau national,

Accueillant avec satisfaction plusieurs initiatives mises en œuvre par la CEA, le système des Nations Unies et d'autres partenaires, notamment les examens nationaux et locaux volontaires, les échanges dette-nature, le registre numérique régional du carbone, l'harmonisation des protocoles de comptabilisation et de déclaration des gaz à effet de serre, le renforcement des capacités en matière d'obligations vertes, bleues et durables, l'Initiative de la Grande Muraille bleue, l'Initiative panafricaine de la Grande Muraille Verte et la Facilité de liquidité et de durabilité pour relever les défis de financement et intensifier les actions positives en faveur du climat et de la nature et accélérer de façon spectaculaire la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063,

Conscients de l'importance cruciale que revêtent les statistiques officielles comme source et point de référence fiables pour les estimations et les projections, des problèmes que posent actuellement les méthodes traditionnelles de production de statistiques officielles pour ce qui est de garantir l'actualité et les niveaux de désagrégation requis pour un suivi efficace des progrès accomplis par l'Afrique dans la réalisation des objectifs du Programme 2030, de l'Agenda 2063 et des programmes nationaux de développement, ainsi que des possibilités exceptionnelles qu'offrent les nouvelles technologies et sources de données, notamment les mégadonnées et l'intelligence artificielle, pour combler ces lacunes,

Rappelant les orientations stratégiques du Sommet africain sur l'industrialisation et la diversification économique organisé à Niamey en novembre 2022 en faveur d'une industrialisation et d'une diversification économique inclusives et durables,

Réaffirmant le principe de la pleine participation à la mise en œuvre du Programme 2030 et la nécessité de favoriser l'inclusion dans les initiatives menées pour atteindre les objectifs de développement durable et l'égalité des genres, ainsi que la pleine participation des jeunes, de manière à permettre à l'Afrique de tirer parti de son dividende démographique,

Nous félicitant de l'accent mis sur l'industrialisation et la transformation structurelle en tant que priorités essentielles pour l'Afrique, notamment en exploitant la transition énergétique verte mondiale et la forte demande qui s'ensuit pour les ressources naturelles du continent pour les réaliser, et en donnant la priorité à la création de valeur et aux liens avec les chaînes de valeur régionales et mondiales pour les produits manufacturés et les services liés à ces ressources,

Reconnaissant les efforts déployés par les États membres et les autres parties prenantes pour mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 et considérant le rôle essentiel que jouent les jeunes et les femmes dans le programme de transformation du continent,

1. *Invitons* les participants au Sommet sur les objectifs de développement durable à adopter des mesures transformatrices et accélérées pour obtenir des résultats tangibles sur tous les objectifs de développement durable et à veiller à ce que ces mesures tiennent compte des situations particulières auxquelles sont confrontés les pays africains, notamment la nécessité de remédier au problème persistant de la dette dans la région, d'assurer le financement des initiatives menées pour réaliser les objectifs, y compris par des mesures concrètes de réforme de l'architecture financière mondiale, de promouvoir des investissements qui permettent d'exploiter durablement les énergies renouvelables et les ressources minérales du continent africain, ainsi que l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, et de mettre en place des mécanismes clairs de suivi et de responsabilité à différents niveaux et pour les différentes parties prenantes ;

2. *Demandons* aux coordonnateurs résidents des Nations Unies d'intensifier l'appui qu'ils apportent à la revitalisation des institutions nationales, ainsi qu'aux plans de développement prévoyant des initiatives transformatrices pour favoriser la reprise après des crises multiples et la réalisation des objectifs de développement durable ;

3. *Demandons* à la Commission économique pour l'Afrique, au système des Nations Unies et aux autres partenaires de continuer à soutenir les États membres africains dans la poursuite d'une industrialisation fondée sur les ressources, notamment la promotion d'une chaîne de valeur minérale pour les batteries au lithium-ion en Afrique ;

4. *Invitons* les partenaires de développement à aider les pays africains à avoir accès à des sources de financements innovants ;

5. *Appelons* la Commission économique pour l'Afrique et ses partenaires à concevoir et à mettre en œuvre un programme d'action pour rechercher et mobiliser un soutien mondial en faveur du développement et de l'opérationnalisation des initiatives régionales ainsi que de la Coalition pour la dette durable en Afrique et au-delà ;

6. *Demandons* aux organisations du système des Nations Unies, à la Commission de l'Union africaine, à la Banque africaine de développement, à Afreximbank et à d'autres partenaires de poursuivre et d'élargir leur soutien à l'intensification et au déploiement d'initiatives telles que l'examen national et local volontaire, les échanges dette-nature, le registre numérique régional du carbone, l'harmonisation des protocoles de comptabilisation et de déclaration des gaz à effet de serre, le renforcement des capacités en matière d'obligations vertes, bleues et durables, la Grande Muraille bleue et la Facilité de liquidité et de durabilité, afin de relever les défis du financement, d'intensifier les actions positives en faveur du climat et de la nature et d'accélérer considérablement la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine ;

7. *Appelons également* les entités du système des Nations Unies, la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires à concevoir et à mettre en œuvre des programmes de développement des capacités et d'autres initiatives pour aider les États membres et les communautés économiques régionales à mettre en œuvre efficacement le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal ;

8. *Invitons* les États membres à reconnaître le succès de l'organisation par l'Égypte de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Charm el-Cheikh, à accompagner le pays pendant qu'il exercera la présidence de la Conférence des Parties, en veillant notamment à ce que les efforts entrepris pour créer un Fonds pour

les pertes et les dommages portent leurs fruits pour que des ressources puissent être mobilisées pour compenser les pertes croissantes d'infrastructures, d'écosystèmes et de moyens de subsistance dues aux phénomènes climatiques extrêmes qui touchent durement le continent, et à promouvoir les objectifs de la coalition pour une dette durable qui a été lancée lors de la session ;

9. *Appelons* la communauté internationale à respecter ses obligations concernant l'Accord de Paris et à redoubler d'efforts pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre, de sorte que l'humanité puisse continuer à vivre dans un système climatique stable ;

10. *Invitons* les États membres et leurs partenaires à intensifier leurs efforts pour mettre en œuvre le Programme d'action africain pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), l'Initiative africaine de restauration des paysages forestiers, en mettant particulièrement l'accent sur le développement et la couverture universelle des systèmes et programmes d'alerte précoce et d'action rapide multirisques, le renforcement de la résilience urbaine et l'expansion de l'assurance et du financement des risques de catastrophe, et la mise en œuvre urgente des grandes initiatives d'adaptation portées par l'Afrique, telles que l'initiative de la grande muraille bleue et l'initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel ;

11. *Appelons* tous les pays africains à redéfinir et à développer des modèles économiques intégrant la protection des ressources naturelles, notamment de l'eau, de la terre, la promotion des énergies renouvelables et d'une transition juste, la mise en place des infrastructures vertes et résilientes favorisant une industrialisation durable, le développement d'une urbanisation facilitant une croissance inclusive et répondant aux besoins des personnes handicapées en matière d'accessibilité, tout en privilégiant une prise de conscience de la valeur du capital humain ;

12. *Appelons* les pays membres à améliorer le financement national de la production de données, à accroître l'utilisation de sources de données nouvelles et alternatives, y compris les mégadonnées, pour combler les lacunes dans les données nécessaires à un suivi efficace des progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030, de l'Agenda 2063 et des programmes nationaux, et à former un plus grand nombre de professionnels des données, y compris au niveau infranational, à la production, au partage et à l'utilisation des données ;

13. *Appelons* les entités du système des Nations Unies, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les autres partenaires à intensifier les efforts de numérisation et l'utilisation de technologies nouvelles et innovantes pour aider à mettre en place des systèmes de données en temps réel qui soient modernes, flexibles, étendus et aptes à s'adapter aux chocs, à mobiliser les ressources nécessaires pour aider les États membres à renforcer leur capacité à utiliser les mégadonnées et l'intelligence artificielle pour produire des données actualisées et désagrégées permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030, de l'Agenda 2063 et des programmes nationaux, et à investir dans le renforcement des capacités des professionnels des données à produire, partager et utiliser les données, en mettant l'accent sur les jeunes ;

14. *Encourageons* tous les pays africains à exploiter la science, l'innovation et les technologies émergentes de pointe telles que l'intelligence artificielle et le potentiel de la jeunesse pour conduire un changement transformateur nécessaire au cours des dix prochaines années et atteindre les objectifs de développement durable, ainsi qu'à accroître leurs investissements dans les systèmes numériques d'observation météorologique et climatique pour contribuer à la mise en place de systèmes d'alerte précoce pour tous les citoyens du continent ;

15. *Exhortons* les États membres à promouvoir la science ouverte, telle qu'elle est définie dans la recommandation sur la science ouverte de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, en tant que cadre essentiel pour une coopération scientifique internationale transformatrice ;

16. *Demandons* au Gouvernement de la République du Niger de présenter les messages clés au nom de l'Afrique au forum politique de haut niveau pour le développement durable, sous les auspices du Conseil économique et social, lors de sa réunion à New York du 10 au 19 juillet 2023, au Sommet sur les objectifs de développement durable les 19 et 20 septembre 2023, pendant la semaine du débat de haut niveau de l'Assemblée générale, à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties et dans divers forums mondiaux, régionaux et sous-régionaux afin de préconiser une mise en œuvre accélérée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.
